

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 OCTOBRE 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 PP 54 Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 22 septembre 2011, par lequel M. le Préfet de Police lui demande l'autorisation de régler à l'amiable les conséquences de divers accidents dont la responsabilité incombe à la commune de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1er : M le Préfet de Police est autorisé à procéder, à concurrence des sommes indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'indemnisation des victimes désignées ci-après en réparation d'accidents dont la responsabilité incombe en totalité à la commune de Paris.

Dommmages occasionnés par des faits imputables à l'activité de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris

Nom du bénéficiaire	Somme due	Date de l'accident	Numéro du dossier
ALLIANZ, assurance subrogée dans les droits et actions de son assurée, la SCP	885,11 euros	02/09/2008	29179 SP/YD
M. Eric VIGNER	1 524,15 euros	04/08/2010	29634 SP/YD
MAIF, assurance subrogée dans les droits et actions de son assurée, Mlle Sandra PERRIOT	583,05 euros	29/11/2010	29635 SP/YD
MACIF ILE DE FRANCE, assurance subrogée dans les droits et actions de son assuré, M. Hocine AIT IDIR	664,16 euros	27/08/2010	29693 SP/YD
MATMUT, assurance subrogée dans les droits et actions de son assurée, Mme Annick OLLIERON	260,19 euros	18/01/2011	29777 SP/YD
TOTAL	3 916,66 euros		

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la section de fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de Police, exercice 2011, à concurrence d'une somme de 3.916,66 euros sur les crédits inscrits au chapitre 921, article 921-1312, compte nature 678.